

PREFETE D'EURE ET LOIR

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES  
D'EURE-ET-LOIR

***ARRETE RELATIF A LA DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION FONCIERE D'AMENAGEMENT  
FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE HAVELU***

**La Préfète d'Eure-et-Loir,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

**Vu** le Code rural et notamment les articles L.133-1, L 133-1 à L.133-6, R.133-1, R 133-1 à R.133-153 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 21 mars 2018 relatif à la mise en conformité et au renouvellement des statuts de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier de HAVELU ;

**Vu** la délibération en date du 13 novembre 2019, par laquelle les membres du bureau de l'AFAFAF de HAVELU décident la dissolution de cette AFAFAP et le transfert de l'actif à la commune ;

**Vu** la délibération du conseil municipal de la commune de HAVELU en date du 22 novembre 2019, par laquelle le conseil municipal accepte à l'unanimité l'actif de l'AFAFAF ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2019, portant délégation de signature au profit de Monsieur Guillaume BARRON, Directeur Départemental des Territoires d'Eure et Loir,

**Sur** proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires d'Eure et Loir ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

L'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier de HAVELU est dissoute. Cet arrêté prend effet à compter de la date de signature du présent acte.

**Article 2 :**

L'actif et le passif de cette association sont dévolus à la commune de HAVELU.

**Article 3 :**

Monsieur le secrétaire général de la préfecture d'Eure-et-Loir, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires d'Eure-et-Loir, Monsieur le Directeur des Finances publiques, Monsieur le maire de HAVELU, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans un délai de quinze jours à compter de la date de sa publication en mairie de HAVELU, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

A Chartres, le 24 DEC. 2019

Pour la Préfète et par délégation,

Pour le Directeur Départemental des Territoires  
La Directrice Adjointe

  
Stéphanie DEPOORTER